

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2018

**Étaient présents** : MM. BUGGIN Philippe Maire Mme ROGER Annie CAHIER Jean-Pierre COYCO Sylvie SAMOUILLAN Gilles Adjoints.  
MM. SAFFORES Manuella DECHANDOL Gilles VERRET Lydie GRYNFELTT Philippe MASSON  
Hervé SALLETTE Doris PAUTARD Vincent LANGE Corinne THOMAS Sébastien.

**Absent excusé** : Mr CARBALLO Julio (pouvoir à Mr THOMAS Sébastien).

**Secrétaire de Séance** : Mme LANGE Corinne.

Lecture est faite par Mme COYCO Sylvie du dernier procès-verbal qu'ont signé et approuvé tous les membres présents.

#### **DFCI**

Mr MASSON Hervé lit le courrier du président de la DFCI qui précise que les chasseurs sont autorisés à pratiquer les pistes DFCI (suite au dernier conseil municipal où le point a été abordé).

**Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : SDIS et Bassins Versants.**

#### **ECOLE : SEMAINE A 4 JOURS**

Mme COYCO Sylvie présente la semaine à 4 jours.  
Le conseil d'école est pour, les parents d'élèves sont d'accord.

Pour : 13  
Contre : 1 (Mr CARBALLO Julio qui craint pour les postes du personnel)  
Abstention : 0

#### **Arrivée de Mr DECHANDOL**

#### **ECOLE : ORGANISATION PERISCOLAIRE**

L'organisation périscolaire va être reprise avec le centre aéré. La commune le gèrera ou la CDC ?

Discussion sur le sujet.

L'accueil périscolaire sera géré par la CDC, contre : 15

L'accueil périscolaire sera géré par la commune, pour : 15

#### **CHEMIN RURAL**

Une demande d'un particulier qui souhaite acheter un chemin rural afin de pouvoir construire un garage.  
Mr THOMAS Sébastien explique son point de vue, pour lui, une commune ne doit pas vendre ses chemins ruraux, car c'est la perte de la servitude qui sera quasiment impossible de réintégrer.

Pour : 12  
Contre : 2 (Mr CARBALLO Julio/Mr THOMAS Sébastien)

Abstention : 1 (Mme LANGE Corinne)

### **SIBV CENTRE MEDOC GARGOUILH**

L'enquête publique qui a eu lieu du 03/01/2018 au 06/02/2018, concernée par le projet de programme pluriannuel de gestion des hydrosystèmes du bassin versant du Centre Médoc Gargouilh et sur la demande associée de déclaration d'intérêt général.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Pour : 15

### **CONVENTION AVEC LE SDIS**

Réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

### **PROJET SUR LES SITES PATRIMONIAUX**

Le Maire de Vertheuil propose que les communes concernées se réunissent en association afin d'obtenir des subventions pour entretenir les sites.

La commune de Saint Germain d'Esteuil est concernée par le site de Brion et le site mégalithique, la commune de Vertheuil pour l'abbaye, la commune d'Ordonnac, à suivre...

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le club des Trois Vingt Ans est à l'étroit dans la petite salle face à la mairie.

Mme COYCO Sylvie demande pourquoi le club n'utilise pas la grande salle ?

Discussion sur le sujet, le Maire est pour, à condition de tourner avec les autres communes car dans cette association il y a beaucoup d'adhérents extérieurs à la commune.

Les communes concernées sont : Ordonnac, Saint Seurin de Cadourne.

Mr le Maire attend un courrier de l'association et ensuite cela sera débattu et voté.

### **EPICERIE**

Mme COYCO Sylvie demande si la commune peut aider Mr PAUTARD pour l'épicerie.

Difficile, vu que Mr PAUTARD fait partie du conseil municipal. Proposition à étudier.

Mr CARBALLO Julio a entendu dire qu'il n'y aurait plus de colis de fin d'année aux anciens.

Mme SAFFORES Manuella répond que le CCAS est dissout depuis le 31.12.2017.

Le budget devient communal, pour l'instant rien de décider.

Une réflexion est à mener, diverses pistes à étudier :

Privilégier le repas ?

Cesser les colis ?

Modifier le contenu des colis ?

### **Questions de Mr THOMAS et Mr CARBALLO**

Pourquoi le compte rendu du conseil sur le budget d'avril 2017 n'est pas publié ?

Mme SAFFORES Manuella demande à Sébastien THOMAS d'aller voir le secrétariat afin qu'il le publie.

Situation de Mr MAGNAN, chemin pour accéder chez lui. Mr MASSON s'en occupe afin de voir ce qu'il est possible de faire afin de régler ce litige.

L'ancienne municipalité avait pris la décision de modifier le chemin, le droit de passage, mais rien n'est acté.

Mr MAGNAN est en difficulté avec le propriétaire voisin actuel.

Séance levée à 19h34.